

**L'abécédaire des nouveaux gestionnaires en  
radio communautaire**

Alliance des radios communautaires du Canada

28/11/2011

Copyright © 2011 | ARC du Canada



# **L'abécédaire des nouveaux gestionnaires en radio communautaire**

Vous êtes nouvellement arrivé comme gestionnaire de la radio communautaire ? Vous trouvez qu'il y en a beaucoup à retenir, n'est-ce pas ? Voici quelques points en vrac qui vous aideront à y voir un peu plus clair.

## **Index des sujets :**

- [A comme Artistes... émergents ...](#) PAGE 2**
- [B comme Bénévoles ...](#) PAGE 2**
- [C comme Contenu canadien ...](#) PAGE 3**
- [D comme Documents ...](#) PAGE 3**
- [E comme Émissions de créations orales ...](#) PAGE 3**
- [F comme Financement ...](#) PAGE 3**
- [G comme Gouvernance ...](#) PAGE 4**
- [H comme Hyperliens pertinents ...](#) PAGE 5**
- [I comme Industrie Canada ...](#) PAGE 5**
- [J comme Jeux concours ...](#) PAGE 5**
- [K comme Kilomètres ...](#) PAGE 6**
- [L comme Lois et règlements ...](#) PAGE 6**
- [M comme Musique ...](#) PAGE 7**
- [N comme Novembre ...](#) PAGE 7**
- [O comme OSBL ...](#) PAGE 8**
- [P comme Programmation ...](#) PAGE 8**
- [Q comme Quotas de contenu ...](#) PAGE 9**
- [R comme Ressources humaines ...](#) PAGE 10**
- [S comme Site Internet ...](#) PAGE 10**
- [T comme Technique ...](#) PAGE 10**
- [U comme Universalité ...](#) PAGE 11**
- [V comme Vocabulaire ...](#) PAGE 11**
- [W comme www.radiorfa.com ...](#) PAGE 12**
- [XYZ comme quand on arrive à la fin ...](#) PAGE 12**
- [Sites répertoriés dans le présent document ...](#) PAGE 12**



## **A comme Artistes... émergents**

Sans qu'il ne nous l'ait imposé formellement lors de la dernière révision de la [Politique relative à la radio de campus et à la radio communautaire \(Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2010-499\)](#), souvenez-vous tout de même que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) « s'attend à ce que les stations [...] **continuent à mettre en valeur** le développement des **talents canadiens** en offrant du temps d'antenne aux **artistes émergents et aux autres talents.** »

Vous avez donc, en tant que radiodiffuseur communautaire, la responsabilité de dénicher des talents et de consacrer une partie de votre programmation à ces artistes qu'on n'entendrait pas autrement, et ce, dans toutes les sphères de la musique et de la chanson, pas seulement dans la musique populaire.

---



## **B comme Bénévoles**

Nous ne disposons d'aucun quota quant aux ressources bénévoles ; c'est-à-dire qu'il n'existe ni maximum, ni minimum. Toutefois, comme l'indique le Conseil, la **radio communautaire se distingue de la radio privée et de la radio publique** en ce sens qu'elle doit compter sur les **bénévoles** pour assurer au moins une partie de sa programmation locale. On doit donc recourir au bénévolat dans la programmation, oui, mais aussi dans plusieurs autres aspects : gouvernance, cueillette de fonds, etc.

Nous mettons à votre disposition divers documents liés au recrutement et à la gestion des bénévoles dans notre [bibliothèque virtuelle](#) en ligne.

Les agents de l'ARC du Canada sont aussi disponibles pour vous fournir de l'aide directe ou encore vous guider vers des ressources externes. N'hésitez jamais à entrer en contact avec eux.

Entre autres documents pertinents, vous pourrez retrouver dans la [bibliothèque virtuelle](#) de notre site Internet, le [Code canadien du bénévolat](#) (.PDF), le [Manuel des bénévoles 2009 de Radio Beauséjour](#) (.PPT), le [Manuel d'information des bénévoles de CINN FM](#) (.DOC) ou encore [Le pentagone du bénévolat \(autrement appelé « La PROSE »](#) (.PPS). N'hésitez pas à les télécharger et les conserver dans un dossier consacré aux bénévoles dans votre ordinateur.

---



## **C comme Contenu canadien**

Vous devez consacrer **au moins 40 %** au **contenu canadien** pour la **catégorie 2** (Musique populaire) et **au moins 15 %** de **contenu musical canadien** pour la **catégorie 3** (musique pour auditoire spécialisé). Rien ne vous interdit tout de même de diffuser davantage de contenu canadien que les pourcentages prescrits, mais ce sont là des minimums. Souvenez-vous qu'il peut être difficile de trouver des artistes de la scène canadienne dans certains styles musicaux et qu'il vaudrait peut-être mieux ne pas fixer la barre trop haute.

---



## **D comme Documents**

De temps en temps, il se peut qu'on vous demande de fournir certains documents ou même d'en compléter d'autres en ligne : rapport de déclaration d'œuvres pour la SOCAN, rapport annuel pour le CRTC, etc. Ces organisations ont besoin de ces documents et vous devez les leur fournir dans les délais prescrits, sans quoi vous vous exposez à des problèmes.

---



## **E comme Émissions de création orale**

Les stations comme les nôtres doivent mettre en ondes **au minimum 15 % d'émissions de création orale** (Catégorie 1) à **chaque semaine de radiodiffusion** et elles doivent toutes être **produites à l'échelle locale**. Les rapports de circulation, les nouvelles, les chroniques, les interventions en ondes, les entrevues, la météo, etc. Voilà toutes des créations orales.

Sur une programmation de **126 heures**, c'est-à-dire de **six heures du matin à minuit**, et ce, **du lundi au dimanche**, ça signifie que vous devez absolument consacrer **18 heures et 54 minutes** à des **émissions de création orales locales**.

---



## **F comme Financement**

Vous serez à même de constater que les radios communautaires tirent leurs revenus d'une multitude de sources.

Il s'agit tout particulièrement des ventes publicitaires, des contributions citoyennes (d'adhésion des membres, de collectes de fonds, etc.) et, dans certains cas, de subventions gouvernementales.

On trouve parmi nos documents sur le site Web de l'ARC du Canada, celui sur les [Stratégies d'augmentation des revenus dans les radios communautaires](#) (.DOC), un [Guide d'Étapes sur les campagnes de financement](#) (.PPT) et (.DOC) et le [Guide 2 - Communications & Levée de fonds pour les radios communautaires](#) (.PDF).

Aussi quelques programmes existent en outre pour le renouvellement des équipements, l'embauche ou la formation de la main d'œuvre, etc.

Enfin, sachez que depuis sa mise sur pied à l'automne 2007, le [Fonds canadien de la radio communautaire](#) (FCRC) sollicite et distribue des fonds pour le développement et le maintien de la programmation locale dans des radios comme les nôtres.

Le FCRC met ses services et ses fonds au service de toute station qui détient une licence de radio communautaire ou de radio étudiante/communautaire (avis publics CRTC 2000-12, 2000-13, et 2010-499) et leur associations représentatifs.

Demeurez à l'affût des appels de projets et lisez les messages que vous fait parvenir le secrétariat général de l'ARC du Canada afin de connaître les opportunités qui pourraient vous être offertes.



## **G** comme **Gouvernance**

Dans des stations comme les nôtres, la gouvernance s'articule autour d'un principe de volontariat, oui, mais surtout sur la participation de la communauté.

Voilà pourquoi le conseil d'administration est constitué de membres de la communauté.

Veillez à ce que les relations entre la direction et le conseil d'administration soient saines et harmonieuses, et que chacun connaisse bien ses tâches et ses responsabilités.

L'ARC du Canada met à la disposition de ses membres, divers documents sur la gouvernance (présentation PowerPoint, guides, formation en ligne, etc.) afin de vous aider, vous et les membres de votre conseil d'administration, à effectuer votre travail de la meilleure façon possible.

Nous offrons en outre à nos membres, une [formation en ligne](#) sur le rôle du conseil d'administration en matière de programmation. Notre [présentation PowerPoint](#) sur la gouvernance d'un organisme sans but lucratif peut aussi vous être des plus utiles.

Si vous avez besoin du guide de l'utilisateur pour la formation en ligne, vous pouvez communiquer avec le secrétariat général pour en obtenir une copie ainsi que le mot passe.

---

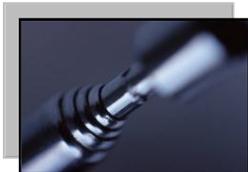


## **H comme Hyperliens pertinents**

Notre site Internet renferme une bonne quantité **d'hyperliens pertinents** qui pourraient vous être très utiles. On y trouve à l'heure actuelle pas moins de 7 catégories distinctes :

**Gestion et/ou réglementation** ; **Équipements et technique** ; **Logiciels et gratuits** ; **Magazines et sites spécialisés** ; **Organismes francophones canadiens** ; **Partenaires** ; ainsi que **Trames sonores et SFX**.

---



## **I comme Industrie Canada**

C'est Industrie Canada, à travers sa division de **gestion du spectre et des télécommunications**, qui s'assure de la gestion du spectre et de l'attribution des fréquences de radiodiffusion au pays.

Pour une augmentation de puissance, un changement de fréquence, ou pour diverses autres questions semblables, vous devrez à tout prix avoir affaire à eux. Conservez l'adresse du site parmi vos favoris. On y trouve en outre les diverses façons d'entrer en contact avec eux.

---



## **J comme Jeux concours**

Idéalement, assurez-vous de disposer d'une charte de règlements généraux quant à l'attribution des prix en ondes ainsi qu'au radio bingo, si vous en avez un bien sûr. Certains problèmes sont déjà survenus parce que les règles n'étaient pas claires et que des

gagnants potentiels se sont vus refuser un cadeau.

Que contient cette feuille de règlements ?

La limite de fois où l'on peut participer dans un mois par exemple, l'âge légale pour prendre part aux concours, le temps alloué pour aller chercher un cadeau, etc. Internet regorge d'exemples dont vous pouvez vous inspirer et laissez-en une copie tant en studio qu'à la réception de la station pour consultation.

---



## **K comme Kilomètres**

Bizarrement, on n'a pas idée à quel point la distance peut influencer nos opérations.

Vous pourriez peut-être constater qu'au-delà d'un certain rayon autour de vos studios, il sera plus difficile de recruter des bénévoles parce qu'ils hésiteront à se déplacer et s'impliquer.

Connaissez bien le territoire que vous desservez. Ce n'est pas un luxe, croyez-nous.

Vous constaterez probablement qu'au-delà d'une certaine distance, les commerçants se font tirer l'oreille pour acheter de la publicité, que les gens sont probablement aussi assez peu enclins à se déplacer à vos activités de promotion. C'est normal.

En connaissant bien votre rayonnement, c'est-à-dire le territoire dans lequel vous évoluez, vous pourrez mieux orienter vos efforts afin qu'ils portent leurs fruits, qu'il s'agisse de savoir à quel endroit recruter des bénévoles, combien de temps votre représentant commercial doit-il consacrer à telle ou telle autre municipalité, etc.

---

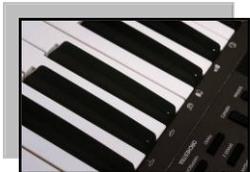


## **L comme Lois et règlements**

Les radios, comme n'importe qui, sont assujetties à toute une série de lois et de règlements auxquelles elles doivent se plier, en plus bien sûr de la [politique réglementaire](#) de notre secteur. Vous trouverez sur le site Web du CRTC, une [liste des lois, règlements et instructions](#) à laquelle vous pouvez vous référer au besoin. Sur le site du Ministère de la Justice, on trouve la [Loi sur la radiodiffusion](#) ainsi que la [Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes](#).

On ne vous demande évidemment pas de tout apprendre ça par cœur. Mais, c'est bon de savoir où les trouver, juste au cas où vous en auriez besoin.

---



## M comme Musique

La musique, comment l'obtient-on ? On l'obtient en général en s'inscrivant sur les différents services de distribution de fichiers musicaux mis à la disposition des radiodiffuseurs.

Quels sont-ils ? [DMDS](#), [45tours.ca](#), [Francophonie Diffusion](#), [musique.radorfa.com](#), etc.

Nous pouvons vous fournir sur demande, une liste de maisons de disques ou d'entreprises de distribution qui vous achemineront de la musique.

Vous trouverez un [répertoire de sites de musique](#) parmi les hyperliens pertinents sur notre site Web et quelques-uns des guides destinés aux radios en implantation dans notre bibliothèque virtuelle en contiennent également.

Aussi, n'oubliez pas, les radios communautaires ont la responsabilité de faire découvrir à leurs auditeurs de nouveaux genres musicaux : du blues, du jazz, de la musique du monde, de la musique de chambre, etc. On trouve en ligne, sur le site du CRTC, les [catégories et sous-catégories de teneur révisées pour la radio](#) avec la classification des différents genres musicaux.



## N comme Novembre

En novembre, rappelez-vous que nous devons reculer l'heure le premier dimanche du mois.

Si ça peut sembler bizarre à première vue d'inscrire ceci dans un semblable document, vous constaterez rapidement que ça peut quand même avoir une importance capitale sur votre programmation de ce weekend-là.

Ce dimanche-là, comme on recule d'une heure, il faut prévoir votre programmation en conséquence et donc une heure supplémentaire, puisque nous revenons à l'heure normale.

Au printemps, le second dimanche du mois de mars, il vous faudra non seulement avancer les horloges de la station, mais là aussi prévoir votre horaire en conséquence. Quoi faire pour palier au problème quand on dispose d'un système d'automation ?

L'automne, dans la nuit du changement d'heure, certains choisissent tout simplement d'ajouter une heure de plus de musique afin de compenser le recul. Ainsi, en arrivant le dimanche matin en ondes, l'animateur ne se retrouve pas devant

un écran qui joue des chansons et des publicités qu'il ne devrait pas. De la même façon, au printemps, on retranchera une heure à la programmation automatisée afin que l'animateur n'arrive pas le dimanche matin avec une heure musicale en trop.

C'est aussi ce mois-là que le CRTC demande aux radiodiffuseurs de produire leur rapport annuel. La date limite est le 30 novembre. C'est l'un des documents dont nous parlions plus haut (à la lettre D) et qu'il est obligatoire de soumettre.

---



### **O comme OSBL**

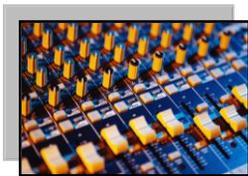
Nos radios sont des organismes sans but lucratif. Nous ne devons donc générer aucun profit.

Si nous en faisons, nous devons alors nous assurer de les redistribuer selon ce qui est inscrit dans la charte des statuts et règlements de l'organisation.

Ce sont les administrateurs de l'organisme qui doivent surveiller les ressources financières afin que celles-ci soient utilisées de façon juste, honnête et fidèle aux promesses énoncées, et veiller à ce que l'utilisation de ces sommes suive les principes reconnus en matière de comptabilité.

En tant que gestionnaire des affaires courantes, vous devez vous assurer de travailler de manière responsable avec le budget qui est destiné aux opérations et en suivant la planification stratégique de l'entreprise.

---



### **P comme Programmation**

Vous trouverez l'horaire de disponibilité des fichiers sonores dans la section **programmation** de notre site Internet au [www.radiorfa.com](http://www.radiorfa.com). Veuillez noter que l'heure de disponibilité est 16h00 (HE) aux jours inscrits. Vous seriez donc mieux de ne pas inscrire à votre horaire du lundi soir une émission devant être disponible le jour même. Il arrive que des circonstances hors de notre contrôle puissent retarder la disponibilité des fichiers dans le serveur FTP. Tantôt, par exemple, une émission pourrait ne pas nous être acheminée au moment prévue, alors qu'une autre fois des problèmes techniques pourraient interrompre nos opérations.

---



## **Q comme Quotas de contenu**

Voici les quotas que nous devons respecter, comme le précise la [Politique relative à la radio de campus et à la radio communautaire](#) du CRTC...

**Création orale** : Au moins **15 % d'émissions de créations orales** (la catégorie 1 et les sous-catégories 11 et 12) à chaque semaine de radiodiffusion et toutes doivent être produites à l'échelle locale ;

**Contenu canadien** : Au moins **40 %** du contenu musical de **catégorie 2** (musique populaire) doit être **canadien** et au moins **15 %** du contenu musical de **catégorie 3** (musique pour auditoire spécialisé) doit être **canadien** ;

**Musique populaire, rock et de danse (sous-catégorie 21)** : **On ne peut diffuser** au cours d'une semaine de radiodiffusion **plus de 80 %** des pièces musicales de la **sous-catégorie de teneur 21** (Musique populaire, rock et de danse). Ce faisant, les stations communautaires doivent s'assurer que **20 % au moins** des pièces musicales diffusées appartiennent à des catégories autres que la sous-catégorie 21 (musique populaire, rock et de danse).

**Musique pour auditoire spécialisé** : Au moins **5 %** des pièces musicales doivent appartenir à la **catégorie 3** (musique pour auditoire spécialisé) au cours de **chaque semaine de radiodiffusion** ;

**Musique vocale de langue française** : Au moins **65 %** des pièces musicales de **catégorie 2** (musique populaire) doivent être de **langue française et diffusées intégralement**.

**Nouveaux talents canadiens et artistes émergents** : Le CRTC s'attend à ce que les stations communautaires continuent à mettre en valeur le développement des talents canadiens en offrant du temps d'antenne aux artistes émergents et aux autres talents. Aucun quota imposé.

**Programmation à caractère ethnique** : Les stations communautaires peuvent consacrer **au plus 40 %** de leur semaine de radiodiffusion à des **émissions en langues tierces** dans des **marchés non desservis par une station à caractère ethnique**. Les stations exploitées dans des **marchés déjà desservis par une station à caractère ethnique** pourront consacrer **au plus 15 %** de la semaine de radiodiffusion à des **émissions en langues tierces** et demander une condition de licence les autorisant à augmenter leur volume de programmation en langues tierces jusqu'à 40 %.



## **R** comme Ressources humaines

Qu'il s'agisse des définitions de tâches ou encore d'un guide à remettre à vos bénévoles, vous serez étonné de constater la quantité de documents consacrés aux ressources humaines (salariées ou bénévoles) que nous mettons à votre disposition dans notre [bibliothèque virtuelle](#). N'hésitez pas à les consulter pour vous aider dans cette délicate tâche, car on ne travaille évidemment pas avec les humains comme avec des machines.

Oui, vous êtes des gestionnaires et devez non seulement gérer du matériel mais aussi des êtres humains. Oui, il y aura parfois des conflits à régler. Oui, il y aura des horaires qui feront parfois l'affaire des uns mais pas des autres. Oui, ça fait partie de vos responsabilités.

Le [Guide 4](#) dans la [bibliothèque virtuelle](#) est justement consacré de fond en comble à cette question-là. Vous verrez en outre comment bien rédiger une offre d'emploi, passer des entrevues, comment résoudre des conflits, etc.

---



## **S** comme Site Internet

Le site Internet d'une entreprise de radiodiffusion n'est plus un luxe mais une nécessité de nos jours. Vous n'en disposez pas ? Vous faites fausse route. Les dépenses publicitaires du gouvernement sont constamment en hausse depuis quelques années et elles continueront de l'être pour encore un bon moment.

Assurez-vous que le vôtre soit mis à jour régulièrement, que les informations qu'on y trouve soient exactes et que la présentation est suffisamment claire et agréable.

---



## **T** comme Technique

S'il est vrai qu'on retrouve relativement peu de ressources didactiques consacrées aux aspects techniques sur notre site Web, et ce, pour diverses raisons qui vont de la confidentialité des informations jusqu'à complexité des sujets traités, il n'en demeure pas moins que nous disposons de nombreux documents que nous pouvons vous transmettre sur simple demande de votre part.

Cela va du guide pas à pas pour le téléchargement de fichiers sonores, jusqu'à des documents sur les logiciels pour la radio, en passant bien sûr par toutes les informations sensibles dont vous auriez besoin pour accéder à certains de nos services comme des codes d'utilisateurs ou encore des mots de passe.

Contactez-nous au besoin.

Sinon, visitez également les sections « [équipements et technique](#) » et « [logiciels et logiciels](#) » dans les hyperliens pertinents de notre site Internet. On y trouve des liens vers des ressources en ligne très intéressantes.



### **U comme Universalité**

L'article 3(1)(i) de la Loi sur la radiodiffusion du Canada prévoit que le système canadien de radiodiffusion devrait offrir une programmation aux hommes, aux femmes et aux enfants de tous âges et l'article 3(1)iii), que le système devrait comprendre des émissions éducatives et communautaires. Ne perdez jamais de vue que vous ne devez en aucun cas vous soustraire à ces règles et que votre programmation doit refléter le plus possible ces principes. Une programmation inclusive et universelle.



### **V comme Vocabulaire**

Le monde de la radiodiffusion renferme une foule de termes et d'expressions qui lui sont propres. Aussi, le CRTC et le gouvernement mettent-ils des ressources à votre disposition.

Le site du CRTC renferme en outre un [glossaire](#) sur les termes et le vocabulaire employé au sein du Conseil. Une vraie mine d'or. On y trouve également, le [thésaurus](#) qui renferme les mots-clés et les expressions utilisés pour l'indexation des décisions, avis et ordonnances. C'est un outil utile pour trouver des synonymes de mots ou d'expressions dans le cadre d'une recherche.

Enfin, le Bureau de la traduction, lui, vous aidera à démêler le français de l'anglais et vice-versa. On y trouve donc un [lexique français-anglais](#) et un autre celui en [anglais-français](#).



## **W comme [www.radiorfa.com](http://www.radiorfa.com)**

Notre site Internet, au risque de nous répéter, renferme une impressionnante quantité de documents et d'informations diverses sur le monde de la radiodiffusion communautaire, et tout particulièrement en situation de minorité linguistique au pays. Il devrait s'agir, selon nous, sinon d'un point d'ancrage, au moins d'un des favoris les plus importants à figurer dans votre navigateur Internet.

---

## **XYZ comme quand on arrive à la fin...**

Voilà qui complète cet abécédaire. Nous osons croire qu'il vous aidera à mieux intégrer vos nouvelles fonctions. Si vous souhaitez bénéficier d'un support technique, veuillez consulter la [section « contactez-nous »](#) de notre site Web afin d'y trouver les coordonnées pour nous joindre.

---

## **Sites répertoriés dans le présent document :**

- [45tours.ca](http://45tours.ca)
- [Alliance des radios communautaires du Canada](#)
- [Bureau de la traduction \(Travaux publics et services gouvernementaux Canada\)](#)
- [Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes](#)
- [DMDS](#)
- [Fonds canadien de la radio communautaire](#)
- [Francophonie Diffusion](#)
- [Industrie Canada \(gestion du spectre et des télécommunications\)](#)
- [JEDlet \(formation en ligne\)](#)
- [Ministère de la Justice Canada](#)
- [Musique.radiorfa.com](http://Musique.radiorfa.com)